

# REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT passé en application des articles L2124-2, R2162-2, R2161-3 du Code de la commande publique

**Objet du marché : Exécution des prestations nécessaires au nettoyage, à l'entretien et à l'hygiène des locaux pour le Centre INRAE PACA – Site d'Avignon – Domaines St Paul et St Maurice à Montfavet (département 84)**

**Date et heure limites de réception des plis :**

**Mardi 4 Août 2026 à 17h00**

la science pour la vie, l'humain, la terre

entre Provence-Alpes-Côte d'Azur  
228, route de l'Aérodrome  
Domaine Saint Paul - Site Agroparc  
CS 40509  
84914 Avignon Cedex 9  
Tél. : +33 1 (0)4 32 72 20 00

Rejoignez-nous sur :



[www.paca.inrae.fr](http://www.paca.inrae.fr)

# SOMMAIRE

|       |                                                                     |                 |
|-------|---------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1.    | PRÉAMBULE .....                                                     | 3               |
| 2.    | OBJET DE LA PROCEDURE.....                                          | 3               |
| 3.    | TYPE DE CONSULTATION .....                                          | 3               |
| 4.    | DÉCOMPOSITION EN LOTS.....                                          | 3               |
| 5.    | CONDITIONS DE CONSULTATION .....                                    | 4               |
| 5.1   | DURÉE DU MARCHÉ ET VOLUME CONSULTATION.....                         | 4               |
| 5.3   | DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES .....                                  | 4               |
| 6.    | PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS .....                                 | 4               |
| 6.1   | Modalités de présentation des candidatures et des offres.....       | 4               |
| 6.1.1 | <i>Pour la partie « candidature » .....</i>                         | <i>4</i>        |
| 6.1.2 | <b><i>Pour la partie « Offre » .....</i></b>                        | <b><i>5</i></b> |
| 6.2   | Transmission et réception des offres.....                           | 6               |
| 6.2.1 | <i>Transmission électronique dématérialisée obligatoire .....</i>   | <i>6</i>        |
| 6.2.2 | <i>Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée .....</i> | <i>6</i>        |
| 7     | APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES .....             | 7               |
| 7.1   | Appréciation des capacités.....                                     | 7               |
| 7.2   | Critères d'attribution.....                                         | 8               |
| 8     | NÉGOCIATION .....                                                   | 8               |
| 9     | MODE DE REGLEMENT .....                                             | 8               |
| 10    | MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ : .....                         | 9               |
| 11    | VISITE OBLIGATOIRE DES LOCAUX.....                                  | 9               |
| 12    | LITIGES .....                                                       | 9               |
| 13    | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....                                 | 9               |

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)

**INRAE PACA – Site d'Avignon**  
**228 Route de l'Aérodrome**  
**Domaine St Paul – Site Agroparc**  
**CS 40509**  
**84914 AVIGNON Cedex 9**

## 1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure d'appel d'offre. Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par l'INRAE qu'à l'étape de son attribution.

## 2. OBJET DE LA PROCEDURE

***La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :***

L'appel d'offres concerne les prestations nécessaires au nettoyage, à l'entretien et à l'hygiène des locaux pour le Centre INRAE PACA – Site d'Avignon – Domaines St Paul et St Maurice à Montfavet (département 84).

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- 90911200 : Services de nettoyage de bâtiments

***Lieu d'exécution des prestations :***

- Domaine St Paul : 228 route de l'Aérodrome – Site Agroparc – 84914 AVIGNON
- Domaine St Maurice : 63 allée des Chênes – 84143 MONTFAVET

## 3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R.2161-3, R. 2162-2 du code de la commande publique.

Le marché est un accord-cadre exécuté à bon de commande en application de l'article L.2125-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relatif au code de la commande publique. Le montant maximum du marché sur sa durée est de 990 000 € HT.

## 4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lot.

## 5. CONDITIONS DE CONSULTATION

### 5.1 DURÉE DU MARCHÉ ET VOLUME CONSULTATION

Le marché est passé pour une durée de, un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 sous réserve de notification et est reconduit tacitement annuellement sans que sa durée totale ne puisse dépasser quatre (4) ans, conformément à l'article 1.2 du CCAP.

Ce marché concerne des superficies de locaux de 19 720,00 m<sup>2</sup> à nettoyer.

### 5.2 VARIANTE A L'INITIATIVE DES CANDIDATS

Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre de base entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les variantes à l'initiative du candidat sont acceptées par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R 2151-8 et suivants du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Une offre comportant des variantes peut être formulée, que si elles comportent des solutions innovantes et/ou économiques, mais elle doit impérativement respecter toutes les exigences du cahier des charges.

### 5.3 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

## 6. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### 6.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

#### 6.1.1 Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;

la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;

En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les **3** dernières années

***Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :***

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à INRAE d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE chargée de traiter de demande ou une déclaration ne peut pas accéder, par

l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires une utilisant le numéro d'identification SIREN, il revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.

La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

*Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :*

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

***Important :***

***Ces pièces sont également à fournir pour***

***chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***

***chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.***

***De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.***

***Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.***

### **6.1.2 – Pour la partie « Offre »**

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- L'acte d'engagement joint complété accompagné de toutes ses annexes dûment complétées,
- Le cadre de réponse ci-joint dûment complété
- Un mémoire décrivant le mode opératoire proposé pour l'exécution des prestations sur les site INRAE, notamment les moyens humains et techniques affectés à l'exécution du marché, le programme d'organisation du candidat (exécution de la prestation et encadrement, suivi du chantier...) et les systèmes de contrôle d'exécution des prestations.

Ce mémoire doit permettre de noter le candidat conformément aux critères énoncés à l'article 8.2 ci-dessous.

**Ce mémoire devra détailler l'ensemble de la proposition qui concerne uniquement le marché INRAE.**

- Le récépissé de visite du site signé par INRAE.

L'offre du candidat (estimation financière ainsi que son mémoire technique) fera parties des pièces contractuelles du marché conformément à l'article 2 du CCAP.

## 6.2 Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

### 6.2.1 Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

**En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.**

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

**Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.**

### 6.2.2 Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;

- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES OUVERT – Exécution des prestations nécessaires au nettoyage, à l'entretien et à l'hygiène des locaux pour le Centre INRAE PACA – Site d'Avignon**

**COPIE DE SAUVEGARDE - « NE PAS OUVRIR »**

**(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

**INRAE PACA – Site d'Avignon  
Service des Achats / Marchés Publics  
228 route de l'Aérodrome  
Domaine St Paul - Site Agroparc - CS 40509  
84914 AVIGNON Cedex 9**

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

## **7 APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

### **7.1 Appréciation des capacités**

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7.1.1).

## 7.2 Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères **pondérés** suivants :

- **Valeur technique de l'offre : 55%**

Ce critère comprend les sous-critères suivants :

- Organisation du chantier : 10%
- Volume d'heures et effectif du personnel œuvrant : 15%
- Encadrement du chantier et suivi : 20%
- Matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations : 10%
- **Critère environnemental** : Mesures que le candidat mettra en place sur les 2 sites INRAE pour limiter son impact environnemental lors de l'exécution des prestations : **5%**
- **Coût de la prestation et évaluation des éléments du compte d'exploitation : 40%**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur les bordereaux détaillés de prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplications, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois, si l'offre est sur le point d'être retenue, la société sera invitée à rectifier son bordereau de prix ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'administration pourra demander aux entreprises de préciser le contenu de leur offre.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article R.2144-7 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 NÉGOCIATION

Sans objet

## 9 MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

## 10 MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à l'INRAE. L'INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

## 11 VISITE OBLIGATOIRE DES LOCAUX

Il est précisé que la visite des locaux devra obligatoirement être effectuée au jour et horaire suivants :

- **Mercredi 8 juillet 2026 à 9h00**
- **Jeudi 23 juillet 2026 à 9h00**

Rendez-vous à l'accueil du Centre INRAE PACA – Domaine St Paul – Site Agroparc – 84914 AVIGNON Cedex 9 – Contact : Mme Gisèle DEL SOCORO – Service des Achats / Marchés Publics – Tel : 04.32.72.20.39 – Mail : [marches-paca@inrae.fr](mailto:marches-paca@inrae.fr)

Les candidats devront signaler leur participation au préalable par mail à l'adresse suivante : [marches-paca@inrae.fr](mailto:marches-paca@inrae.fr)

Un récépissé de visite, sera visé par INRAE et figurera dans l'offre du candidat.

## 12 LITIGES

En cas de litige, le tribunal compétent est le :

**Tribunal Administratif de Nîmes**  
16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 NIMES Cedex 09  
Tel : 04.66.27.37.00  
Mail : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

## 13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à l'INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE).

Les réponses seront alors adressées, via la plateforme de l'Etat La Place, à toutes les entreprises ayant retiré un dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Établi à Avignon, le 29 juin 2026